

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

### **Etaient Présents :**

**Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., COUSIN G., DUBOIS G., INGOUF P., MANSARD J., LAUGAUDIN C., MAYNOU A., BUFFARD N., CREPEL O., et LORNE V.**

### **Absents :**

**Mme CARON Véronique qui a donné pouvoir à Mme MANSARD Jocelyne,  
Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir à Mr DECLINCHAMP Frédéric, Mme GUILLET Françoise et Mme CALDARA Claudine**

**Secrétaire de séance : Mme SALKOWSKI C.**

**1°) 2012/69 ; Délibération avenant contrat Mme HUET :** Mr le Maire informe qu'il faut modifier le contrat de Mme HUET Corine, son contrat passe de 10 h à 6 h, celle-ci n'effectuant plus les navettes pour la garderie. Depuis le 4 septembre 2012, la garderie est sous la responsabilité de la Communauté de Communes et les navettes écoles - cantine du matin et du soir sont assurées par l'animateur agréé. Une demande de diminution a été faite au Centre de Gestion de l'Yonne pour une commission paritaire qui va se dérouler au mois d'Octobre. Une réunion d'information de la mise en place de ce nouveau système a eu lieu début septembre avec Mme DOMAS Jeanine, Maire de Pont et Mr ROTA Hervé (Directeur du Centre Aéré de Villeblevin). La facturation de la garderie est en fonction du quotient familial et facturé à la 1/2 h. Les parents sont satisfaits dans l'ensemble sauf pour ceux dont le quotient familial est au plus élevé.

**2°) 2012/70 ; Délibération BUREAU VALLEE :** Monsieur le Maire fait part qu'un téléphone pour l'école primaire et un scanner pour la mairie ont été achetés à la Société BUREAU VALLEE pour un montant de 108.44 € H.T. soit 129.70 € T.T.C. Les membres du conseil acceptent.

**3°) 2012/71 ; Mortiers ARC EN CIEL ;** Mr le Maire informe que la commune investit depuis quelques années dans des mortiers pour le feu d'artifice. La commune vient de recevoir la facture d'un montant de 551.84 € H.T. soit 660.00 € T.T.C. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à effectuer le mandat en investissement.

**4°) 2012/72 ; SIGNAUX GIROD ;** Mr le Maire fait part que membres que les employés techniques ont fait l'aménagement de la rue Fontaine St Martin et rue Pierre Larousse. Des panneaux signalétiques ont été commandés et installés. Nous venons de recevoir la facture de la Société SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 875.83 € H.T. soit 2 243.49 € T.T.C. Les membres autorisent Mr le Maire à établir le mandant correspondant au compte 21538 (Immo autres réseaux).

**5°) 2012/73 ; Retire la délibération du 25 juin 2012 :** Mr le Maire informe les membres du Conseil qu'il faut retirer la délibération n°2012/62 du 25 juin 2012, concernant les tarifs cantine et garderie. Les membres du conseil approuvent.

**6°) 2012/74 ; Tarif cantine et garderie ;** Mr le Maire informe qu'une nouvelle délibération doit être prise pour retirer les tarifs de la garderie du matin et du soir. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le repas à 4.05 €, décide de fixer le prix de garderie du midi à 1 € et de fixer le prix de la garderie du mercredi matin à 2 €.

**7°) 2012/75 ; Dons mariages + autres dons :** Mr le Maire fait part aux membres que la commune a reçu des dons de Mr et Mme PEIXOTO pour un montant de 22 €, de Mr et Mme DIEFFENTHALER pour un montant de 135 € lors de la célébration de leurs mariage. Un don de Mr et Mme ROY Georges pour un montant de 50 € et de Mme OLIGO pour un montant de 3.19 €. Les membres autorisent Mr le Maire à établir le titre d'un montant de 210.19 € au profit de la caisse des écoles.

**8°) 2012/76 ; Don de la chasse ;** Mr le Maire annonce aux membres du Conseil que la commune a reçu un don de 10 € des chasseurs pour l'année 2012. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ce don.

**9°) 2012/77 ; Salle de convivialité ;** Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut augmenter la location de la salle de convivialité. Des sacs prépayés seront fournis pour évacuer les ordures ménagères. Après en avoir délibéré, les membres acceptent d'augmenter le tarif de location de 10 € soit un total de 260 € et de faire appliquer ce nouveau montant à partir du 1er Octobre 2012.

**10°) 2012/78 ; Association ZUMBA :** Mr le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal qu'une association de ZUMBA Fitness fait des cours tous les lundis soir. Une période d'essai a eu lieu cette été. Vu le nombre important de participants, l'association demande un deuxième créneau. Les membres du conseil accordent deux créneaux tous les lundis soir de 19 h à 20 h et de 20 h à 21 h, décident de faire payer à l'association une participation pour la location de 80 € par mois, autorisent Mr le Maire à effectuer la facture et le titre en fin de mois et de faire appliquer ce tarif à partir du 1er Octobre 2012.

**11°) Divers :**

**Eglise :** Nous avons reçu des réponses pour les demandes de subventions concernant les réparations de toiture de l'Eglise. Le Conseil Général refuse notre projet pour cette année. La Préfecture demande des pièces complémentaires et le Conseil Régional veut connaître le montant des autres subventions avant de déterminer la leur. Mr le Maire propose de louer une nacelle afin de réparer les quelques tuiles et de repousser les travaux de 2 ou 3 ans.

**Voiries :** Mr le Maire a eu au téléphone Mme VIDAL qui lui l'a informé que le dossier concernant l'aménagement du 2ème tronçon de la D23 va débiter l'année prochaine. Un nouveau projet devra être réalisé.

**Rue du 8 Mai 1945 :** Les travaux ne sont pas terminés, les bordures de trottoirs ont été refaites. L'entreprise SCREG a attendu trop longtemps pour faire les joints et les bordures ont cassés. Une remise de 60 % sera appliqué sur les bordures de trottoirs. Concernant le poste de relevage, la demande d'électricité a été faite et toujours rien à ce jour. Les agents techniques vident régulièrement le poste.

**Ecole maternelle :** Le sol PVC des classes de maternelle commence à bouger.

**Antennes Bouygues :** Toujours pas de nouvelle.

**FCTVA :** Le montant est de 18 766 €

**Impôt :** Nous venons de recevoir l'acte administratif concernant la parcelle ZN 288 qui appartenait à la commune et rétrocédé à Mr et Mme NOTTET. Les impôts nous demande une délibération enlevant cette parcelle du domaine communale hors celle-ci a été prise le 25 juin 2012.

**Local boulangerie :** le propriétaire a enfin récupéré ses clefs de son commerce. L'ancien commerçant avait laissé toutes les denrées et meubles, un accord entre la commune et la communauté de commune a été fait pour ramasser toutes ces ordures ménagères. Le local est à vendre ou à louer.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 40.*